



## La Mairie communique

### Renouvellement du Conseil Municipal

Élu le 15 mars, le Conseil Municipal, réuni le lundi 25 mai, a procédé à l'élection du Maire et de ses quatre adjoints.

**Maire** : Jean-Michel Losego. **Adjoint.e.s** : Philippe Bertrand, Laurence Darnise, Marc Granjon, Marie-Hélène Fleurigeon.

**Conseiller.ère.s** : Monique Berges, Pascal Boisard, Sylvette Bonnemaïson-Fitte, Aurélie Ducourant, Émilie Flambeaux, Bernard Gabas, Julien Guyomard, Alex Paute, Emmanuel Saint-Laurans, Dominique Saintignan.

**Délégué.e.s de la commune d'Aurignac à la 5C** : J-M. Losego et É. Flambeaux.

### Secrétariat et permanences de la Mairie :

Le secrétariat a continué de fonctionner, à distance, depuis le début de la crise sanitaire : il a assuré le fonctionnement courant et les urgences au service des usagers. Il est désormais ouvert au public le matin de 10h à 12h

et accessible aux heures habituelles par téléphone ou mail. **Le secrétariat sera fermé le lundi 1<sup>er</sup> juin.**

**Jean-Michel LOSEGO assurera une permanence les samedis 13 et 27 juin de 9h à 12h. Merci de prendre rendez-vous.**

### Gestion communale durant l'épidémie de COVID-19

*Depuis le début de la période de confinement, la gestion communale a légalement continué d'être assumée par les élus en poste avant le 15 mars mais, pour assurer la mission de service solidaire aux Aurignacais, les nouveaux élus se sont immédiatement mobilisés en participant aux permanences municipales quotidiennes d'écoute, de conseil et d'orientation de nos concitoyens, ainsi qu'en œuvrant activement à la continuité de la vie du village perturbée par la crise sanitaire sans précédent.*

*C'est cette dynamique d'un travail municipal de proximité que je continuerai de porter durant ce mandat, avec la contribution des associations et des professionnels locaux et la participation de tous les Aurignacais volontaires, l'objectif du Conseil municipal que je dirigerai restant le bien-vivre tous ensemble dans notre village, dans les moments apaisés comme dans ceux qui précarisent la collectivité en période de canicule, de grand froid ou d'épidémie telle que nous la vivons.*

*Je veux ici chaleureusement remercier chacune et chacun de ceux qui peuvent donner de leur temps et de leur énergie pour les autres. J.M LOSEGO*

### Distribution des masques de protection aux habitants de la commune

Parmi les gestes de protection des personnes, le port d'un masque évitant la projection de postillons sur autrui et l'atteinte des postillons d'autrui sur soi est une mesure reconnue de prévention de contamination. Ainsi, la Municipalité a doté chaque habitant d'Aurignac de deux masques en tissu, lavables et réutilisables, que les conseillers municipaux et quelques citoyens volontaires ont remis à domicile. Pour cette opération, la Commune a fait l'acquisition du tissu et du cordon élastique et ce sont plus d'une cinquantaine de personnes bénévoles qui ont réalisé tous les masques :

**un grand merci à tou.te.s les couturier.ère.s et autres intervenants pour cette action de générosité publique solidaire.**

Ce masque doit être porté dans toute situation de présence avec d'autres personnes, et si le Maire ne peut légalement pas l'exiger, est fortement demandé dans tous les lieux public, tels que les commerces notamment. (voir les conseils en page 2)

### Fonctionnement des écoles communales

Avec la fin du confinement, la question de la reprise d'activité des écoles nous laissait le choix et la responsabilité, entre le principe dit « de précaution », maintenant fermées les classes pour annuler le risque de contamination, ou l'engagement de la conduite prudente d'un possible retour à l'école pour les élèves dont les parents le souhaitent.

La scolarisation des enfants est un élément majeur dans leur développement tant cognitif que psychologique.

C'est ainsi qu'à l'issue d'une procédure municipale concertée avec les enseignants, les familles et le concours très actif de l'ALAE, évaluant nos ressources et moyens au regard des obligations de sécurité sanitaire :

- L'école maternelle reste fermée jusqu'à la fin de cette année scolaire.

- L'école élémentaire a repris une activité aménagée d'accueil d'élèves depuis le 18 mai ; le Conseil Départemental assure le service de cantine pour le déjeuner.

Terminer le cycle annuel en étant rassurés permettra aux élèves, notamment du CP et du CM2, de bien commencer et de bien conclure leur parcours à l'école élémentaire.

De fait, il s'agit de mettre en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène préventive et des procédures éducatives adaptées à l'âge des enfants, afin qu'à la rentrée de septembre 2020 chaque élève connaisse et maîtrise les comportements-barrière.

De la même façon que nous devons apprendre aux enfants à être autonomes dans leurs déplacements en veillant aux risques de la circulation pour en prévenir les éventuelles conséquences, la leçon de cette crise de la COVID-19 doit être que l'enfant qui sait l'importance de son hygiène est le premier acteur de sa bonne santé ... et de celle des autres.

# TRAVAUX ET ENTRETIEN

**Espace Saint-Michel** : Dans la continuité du cadre fixé par la municipalité, de l'entretien et de la rénovation de tous les bâtiments communaux et, profitant de l'arrêt des activités sportives et associatives dues à la COVID 19, nos équipes techniques ont engagé des travaux importants dans la salle de sport municipale au-dessus du cinéma à l'espace Saint-Michel. La danse, la boxe, la gym douce, les sévillanes et d'autres profitent de ce lieu régulièrement et l'endroit a subi l'usure du temps.

C'est pourquoi le plafond et le sol seront entièrement refaits ainsi que l'isolation des murs ; le chauffage et l'éclairage également. Une consultation avait eu lieu avant la crise auprès des associations pour trouver les matériaux adaptés à l'usage du plus grand nombre et des spécificités de chacun. Ce chantier permettra une baisse significative des consommations énergétiques ; au-delà, des gains thermiques et acoustiques permettront un meilleur confort d'utilisation. La politique de baisse des frais fixes pour la commune se poursuit donc dans une logique d'investissement durable au service de la population. Gageons que les usagers associatifs seront ravis à double titre quand ils pourront enfin primo reprendre leurs activités et secundo le faire dans une salle neuve !

**Espaces-verts** : Durant le confinement, nos jardiniers ont su poursuivre (en respectant les consignes de sécurité sanitaire) leurs missions essentielles de taille, de tonte et d'arrosage, assurant ainsi la pérennité de notre patrimoine végétal par son entretien, pour un retour rapide à l'environnement paysager agréable de la vie quotidienne des Aurignacais.es. Nos espaces-verts, ainsi préservés dans une bonne gestion publique, font désormais l'objet de plantations de saison qui égayeront notre village ... et nos cœurs ... avec le retour d'une vie plus active, bien que prudente pour la santé de toutes et tous.

**Cimetière** : Le portail du cimetière est repeint et l'entrée a fait l'objet de reprises de maçonnerie pour qu'il fonctionne parfaitement. Suite aux grosses pluies on a constaté d'importants éboulis sur le mur extérieur et des interventions pour reprendre cette partie sont en cours.

**Club House** : On déplore des actes de vandalisme au club-house, la porte du bureau a dû être changée.

**Gendarmerie** : Suite à un dégât des eaux dans les locaux administratifs nos équipes sont intervenues.

## Comment entretenir son masque tissu

Ce masque fait partie de la catégorie des masques anti-projection simples, qui ne sont pas adaptés pour les personnels de santé et au contact des malades.

### \* laver avant 1ère utilisation

\* Un masque doit être changé toutes les 3 à 8h en fonction de son utilisation

\* Évitez de toucher le masque pendant que vous le portez



**ce produit n'est pas un dispositif médical  
le port d'un masque n'est pas adapté pour les enfants de moins de 4 ans.**

## Comptage des oiseaux par l'INRAE

(Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)



Comme depuis plusieurs années du 16 mai au 12 juin, du lever du soleil jusqu'à 11h30, des chercheurs d'INRAE de Toulouse procéderont à des relevés des oiseaux concernant notre commune. Ils travaillent à mieux connaître les relations entre agriculture, paysages et biodiversité. Ne vous alarmez pas de leur présence aux aurores.

**Déchetterie** : depuis le 12 mai la déchetterie a rouvert ses portes aux heures habituelles du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Une seule personne par véhicule et le strict respect des mesures sanitaires affichées garantiront la sécurité de tous, merci d'avance de votre civisme.



**1. Mettre le masque usagé à la machine**, avec une lessive classique, **sans adoucissant**. Il est possible de laver d'autres choses en même temps (draps ou serviettes, par exemple).



**2. Laver à 60 °C** pendant au moins 30 minutes.



**3. Sécher le masque dans les 2 heures** qui suivent (au sèche-linge, à l'air libre ou au sèche-cheveux).

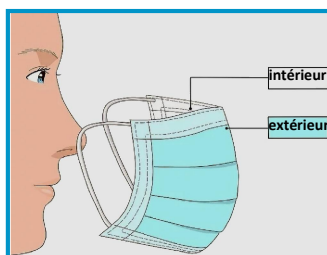


**4. Le repasser à la vapeur** à une température compatible avec sa composition.



**5. Inspecter le masque avant de le porter** (les lavages successifs peuvent l'user, notamment au niveau des coutures). **Le jeter s'il est abîmé.**

**À ne pas faire**  
**Ne pas faire bouillir son masque pour le nettoyer**, cela risquerait d'abîmer le tissu.  
**Ne pas congeler le masque**, cela ne suffit pas à détruire l'agent viral.  
**Ne pas se contenter d'un repassage ou d'un passage au sèche-cheveux**, cela ne remplace pas un lavage.



## Masque chirurgical jetable:

- \* Le côté bleu est à l'extérieur
- \* Le port d'un même masque chirurgical ne doit pas dépasser 4 h
- \* Il doit être jeté avec les ordures ménagères



**L'EFCA recrute** pour ses équipes de jeunes joueuses et joueurs nés entre 2006 et 2015  
Contacter Aymeric  
au 06 81 11 73 19



L'équipe du Musée de l'Aurignacien vous accueille et vous informe :

Toute l'équipe du Musée de l'Aurignacien est heureuse de vous annoncer la **réouverture du musée mercredi 3 juin** dans des conditions sanitaires adaptées, le port du **masque** est obligatoire.

Tout au long du mois de juin, le musée sera ouvert du mercredi au dimanche, de 14h à 17h30.

Renseignements : 05 61 90 90 72 ou sur le site : [contact@musee-aurignacien.com](mailto:contact@musee-aurignacien.com)